Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue

française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 28 (1982)

Heft: 1

Vorwort: Editorial : à propos de notre politique étrangère

Autor: Aubert, Pierre

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Editorial

A propos de notre politique étrangère

Discours de M. le Conseiller fédéral Pierre Aubert, Chef du Département fédéral des Affaires étrangères, Viceprésident de la Confédération prononcé à l'occasion du « Dies Academicus » de l'Université de Neuchâtel (novembre 1981)

... Je désirerais vous entretenir ce matin de la politique étrangère de la Suisse dans le monde d'aujourd'hui. J'aurai donc à vous parler du présent ; mais pour traiter du présent, pour faire ressortir ce qu'il a de spécifique, il faut naturellement montrer en quoi il se distingue du passé. Des notions nouvelles ont fait leur apparition dans le vocabulaire de la politique étrangère à notre époque. On peut songer, par exemple, à ces termes d'interdépendance, de solidarité, qui n'avaient pas d'équivalent auparavant. Pour savoir de quoi l'on parle, pour ne pas se payer de mots et saisir tout ce que ces mots nouveaux recouvrent, il faut s'efforcer de comprendre ce qu'ils ont apporté de neuf et, par conséquent, se référer au passé.

Pareillement, j'aurai à vous parler de la politique étrangère qui est celle de la Suisse dans le monde d'aujourd'hui. Je m'efforcerai donc de replacer notre pays dans le monde qui l'entoure. Cette méthode s'impose, puisque nous ne déterminons pas le cours des événements du monde, mais que nous sommes très largement tributaires de ce qui se passe autour de nous.

Le passé

La politique mondiale dans le passé sera donc la meilleure introduction à notre réflexion sur la politique de la Suisse aujourd'hui. Un principe a dominé avec une remarquable constance les réflexions de politique étrangère à toutes les époques, dans toutes les civilisations. Ce principe était que la politique étrangère se ramène à la défense des intérêts propres de l'Etat qui la conduit. Cette conception a trouvé son expression dans ce terme de la langue italienne : « sacro egoismo », qui est à la fois frappant et coloré.

L'intérêt propre comme règle suprême : cette formule même comporte une contradiction latente. L'intérêt propre est en effet par définition un point de vue partial, partiel. L'élever au rang de règle générale, de principe absolu est donc contradictoire ou même pervers. A vrai dire, l'intérêt propre, comme fin dernière de la politique étangère, n'est défendable qu'au prix d'une certaine relativisation des notions, qui a été pratiquée dans le passé, mais dont l'art s'est peu à peu perdu. Le XVIIIe siècle, où la recherche de l'intérêt propre en politique prenait la forme de la défense d'intérêts dynastiques souvent assez embrouillés, a eu le mérite, me semblet-il, de réaliser cet équilibre. Chaque cabinet recherchait l'intérêt de son souverain, mais une sorte de connivence existait entre eux. Jamais un avantage n'était poussé jusqu'à la ruine complète de l'adversaire ; jamais on ne se lançait soi-même dans une entreprise en risquant sa propre ruine. Les alliances se renversaient au gré de subtiles combinaisons, chacun était tour à tour un adversaire momentané, personne n'était de ce fait un ennemi irréconciliable.

Le nationalisme

La montée des nationalismes a changé ces relations en introduisant dans la politique internationale cet élément de fanatisme qui est propre au chauvinisme. La transition de l'un à l'autre, le changement des esprits peut être saisi presque concrètement au cours du XIXe siècle. Une anecdote me semble bien l'illustrer. En 1866, après la victoire de la Prusse sur l'Autriche à Sadowa, Bismarck, vous le savez, obtint non sans peine de son souverain, le roi, futur empereur Guillaume, que la paix fût conclue avec l'Autriche sans aucune cession de territoire à la charge du vaincu. Pour y parvenir, Bismarck dut, vous vous le rappelez, surmonter l'opposition des militaires et du souverain lui-même qui, finalement, s'inclina en protestant. On a retrouvé en marge d'un papier une note de sa main où il écrivait : « J'ai dû me résoudre à signer ce traité honteux sur les instances de mon premier ministre ». Bien malheureusement pour l'Europe et pour le monde, Bismarck n'a pas réussi à renouveler cet exploit cinq ans plus tard lorsqu'il s'agit de conclure la paix avec la France. J'aurais voulu vous citer ici un épisode des discussions, souvent orageuses, que Bismarck eut avec son souverain après Sadowa. Le « chancelier de fer » rapporte lui-même l'anecdote dans ses « Souvenirs ». A un moment donné, le roi déclara qu'il n'était pas possible de laisser l'Autriche s'en tirer sans aucune perte de territoire, car elle devait, dit-il être punie pour sa



tentative d'avoir cherché à dominer l'Allemagne. Bismarck répondit tout simplement : « En cherchant à dominer l'Allemagne, l'Autriche n'a pas agi de façon plus coupable ou plus punissable que la Prusse en l'essayant de son côté ». J'aime bien cette réponse car elle vous montre, à l'orée même de la période du nationalisme, cette sagesse qui relativisait la recherche de l'intérêt propre comme règle de la politique étrangère. L'artisan de l'unité allemande s'y montre finalement plus gentilhomme du XVIIIe siècle que nationaliste à tout crin.

Les choses, hélas, allaient bien changer. La montée des nationalismes, l'affirmation de plus en plus tranchée de l'intérêt propre comme bien suprême allaient amener une dégradation catastrophique des relations internationales. D'une part, l'autorité du droit dans les relations entre Etats allait se trouver bafouée puisque l'intérêt national l'emportant sur tout, l'emportait aussi sur le droit. D'autre part, le climat des relations internationales allait se trouver empoisonné. Le point maximum de cette double évolution fut atteint à partir de la première querre mondiale. On a dit de cette guerre qu'elle avait été le suicide de l'Europe, mais l'Europe ne s'est pas seulement meurtrie elle-même, elle s'est humiliée par les insultes que les belligérants se sont adressées. On est actuellement pris d'un sentiment de honte à relire ce que les grandes nations qui ont fait la civilisation européenne ont dit les unes des autres dans leur propagande de guerre.



La fièvre nationaliste s'est poursuivie dans l'après-guerre jusqu'à atteindre, avec le national-socialisme, le niveau d'une frénésie sanguinaire. Cette même période a vu l'irruption dans les relations internationales d'un nouveau facteur, qui a contribué à les dégrader. Ce fut, à partir de 1917, l'intrusion de l'idéologie dans les rapports entre Etats. Déjà dans l'esprit du nationalisme, l'autre, parce qu'il était d'une autre nationalité et avait d'autres intérêts, devenait le méchant, pour ne pas citer d'autres qualificatifs moins élégants. Dès le moment où le nationalisme se double d'idéologie, celui qui a d'autres idées apparaît, s'il est possible, plus méchant encore et son cas est même plus grave, puisqu'à une simple tare de naissance dont il n'est pas responsable s'ajoute maintenant un choix qu'il a voulu et qui le condamne.

Le rapport de l'idéologie et du nationalisme est complexe. Souvent, l'une n'est que l'instrument de l'autre. C'est le Général de Gaulle, je crois, qui a dit que « les idéologies sont le masque sous lequel se dissimulent les ambitions nationales », mais inversément et en principe tout au moins, l'idéologie dépasse le nationalisme et comporte sa réfutation. C'est bien d'ailleurs le seul côté positif qu'on puisse lui reconnaître. Elle établit des liens entre des hommes de nationalités diverses et débouche ainsi sur l'internationalisme.

Dans ce monde où, par le double effet du nationalisme et des idéologies, le fanatisme avait atteint son point maximum, divers événements du passé récent ont entièrement modifié la situation. Le premier est l'apparition et le développement de l'arme atomique, qui a introduit entre adversaires un intérêt commun, celui de survivre. Le second est la prise de conscience, après la décolonisation et l'indépendance du Tiers monde, de l'énorme écart entre pays développés et pays en voie de développement. De ces deux expériences sont nés les concepts nouveaux que je citais au début, et après l'apparition desquels l'intérêt de l'Etat ne peut plus être accepté comme règle suprême de la politique étrangère. L'interdépendance et la solidarité sont nées de la faim et de la bombe atomique.

Dans le passé, les guerres entre Etats ne comportaient pas le risque de leur destruction, puisque la sagesse des gouvernants l'évitait, et moins encore le risque de destruction de l'humanité, puisqu'il dépassait simplement les moyens techniques de l'époque. Désormais, les adversaires sont liés l'un à l'autre par cette menace de destruction qu'ils font planer l'un sur l'autre. Désormais, le calcul politique, en même temps qu'il recherche l'intérêt propre au détriment de celui d'autrui, doit avant tout tenir compte de l'intérêt commun à la survie. Je ne vous exposerai pas ici comment le raisonnement politique et stratégique s'est modifié de ce fait et je ne passerai pas en revue les diverses

théories qui en sont résultées, comme celle de la riposte graduée, qui cherche à concilier l'impératif de la sécurité pour l'Etat et la nécessité de limiter les conflits pour éviter de mettre en danger l'humanité entière. Toute une littérature existe à ce sujet. Il s'agit-là d'une question qui est de première importance pour chaque être humain et qui, pourtant, relève à titre primordial de la responsabilité des deux superpuissances. Ayant à vous parler de la politique étrangère de la Suisse, je me bornerai à relever ce que notre pays peut tenter de faire dans cet environnement menacant. A mon avis, deux impératifs en découlent : la volonté de défense et la disponibilité à jouer un rôle conciliateur. La défense nationale reste le pilier principal de notre politique de sécurité car, dans ce domaine où il v va de notre survie, nous ne pouvons nous en remettre à personne d'autre qu'à nous-mêmes. Notre armée de milice est l'expression immédiate, directe, de la volonté d'indépendance de notre peuple, de l'attachement de chacun de nos concitoyens à la liberté. Cette armée restera le garant essentiel de notre sécurité. Il nous faut cependant apporter à ces moyens de défense un complément indispensable par une politique de sécurité qui sache percevoir à temps les menaces, puis les analyser, puis en parer ou limiter les effets. Sur ce plan, notre instrument est la coopération internationale, notamment dans le domaine économique. Il n'y a pas à craindre à cet égard que notre neutralité soit mise en cause par une politique active. Son principe demeure intangible, mais il nous laisse une marge de manœuvre amplement suffisante pour prendre les initiatives aptes à renforcer notre sécurité.

Notre volonté de défense trouve ainsi sa contrepartie à l'extérieur, dans notre participation active aux mécanismes qui contribuent à réduire le risque de conflits : les organisations internationales, les systèmes de règlement pacifique des différends par l'arbitrage et la conciliation, la consultation politique avec d'autres Etats, pour ne citer que quelques exemples. Un Etat comme le nôtre, qui n'a de revendications à l'égard de personne, mais qui a un intérêt propre à l'indépendance des autres, qui, enfin, fonde sa politique sur le droit, agit à la fois à son propre profit et au profit de tous lorsqu'il réussit à concilier les points de vue adverses, à faciliter des compromis ou des accords. Ainsi, l'intérêt particulier apparaît dépassé par l'intérêt général, sans être pour autant contredit.

La Suisse et l'ONU

M'entendant parler de coopération internationale et du rôle que jouent pour notre sécurité les organisations internationales, vous vous interrogez naturellement sur la question de l'adhésion de la Suisse aux Nations Unies et vous attendez certainement que je m'exprime à cet égard. Je ne voudrais pas mettre au centre de l'exposé de ce matin ce sujet qui a déjà été amplement débattu ailleurs et le sera encore au cours de la procédure proposée par le Conseil fédéral. je ne puis ici que répéter, une fois encore, ce que j'ai dit bien souvent : les Nations Unies sont tout simplement la forme institutionnelle que revêt la Communauté internationale de notre temps. Nous faisons partie de cette communauté et, même si nous le désirions, ce qui n'est pas le cas, nous ne saurions nous tenir à l'écart. Il y a donc une évidente contradiction à vouloir à la fois, d'une part, participer à cette communauté, ne serait-ce que dans notre intérêt propre, et y assumer des responsabilités et, d'autre part, rester à l'écart de l'organisation universelle qui en est le cadre et l'instrument. L'impossibilité où nous sommes de rester à l'écart de l'organisation est d'ailleurs démontrée par les efforts que nous avons été amenés à déployer pour être associés aux activités des Nations Unies, là où cela était le plus indispensable pour nos intérêts. Or, cette position qui nous a été faite s'érode lentement mais régulièrement, comme le Conseil fédéral l'a d'ailleurs relevé dans l'un ou l'autre de ses rapports sur la Suisse et les Nations Unies. On ne saurait s'en étonner. La communauté internationale ne peut guère accorder indéfiniment à un Etat une position particulière qui, par sa nature, se prête plutôt à une période transitoire, dans l'attente d'un choix pour ou contre l'adhésion.

Quant à l'état de la procédure d'adhésion, vous savez que le Conseil fédéral est en train d'examiner le texte du message élaboré par le Département des Affaires étrangères. Ce texte sera ensuite soumis aux Commissions parlementaires, puis aux deux Chambres elles-mêmes. Quant au moment où le vote populaire aura lieu, il dépend de l'allure des travaux des deux Chambres et de leurs commissions et il est donc difficile de formuler un pronostic à ce sujet. Il est en revanche une chose qu'on peut dire clairement : c'est que les problèmes ne deviennent pas plus faciles à résoudre lorsqu'on diffère leur examen, au contraite même. Puisque nous aurons de toute façon à nous prononcer, mieux vaudrait donc le faire le plus vite possible.

C'est au peuple tout entier, c'est à vous donc qu'il appartiendra en dernière analyse de décider de l'adhésion de la Suisse aux Nations Unies. En réfléchissant sur le parti à prendre, vous retrouverez, je crois, tout naturellement cette même idée, que j'ai cherché à vous exposer, celle de l'intérêt propre de notre pays et de son interdépendance avec le monde extérieur qui, bien loin de se contredire, s'appuient et se complètent réciproquement pour aboutir à une conclusion qui me semble s'imposer : une Suisse présente et active dans les organismes mondiaux dans son propre intérêt bien sûr mais

aussi, modestement et dans la mesure de ses forces, dans l'intérêt commun de tous.

Pour nous qui sommes absents des Nations Unies, un forum d'un intérêt particulier est toujours celui de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, où le poids de chaque participant, et notamment des participants de petite taille, est d'autant plus sensible que leur nombre est plus limité.

Lorsqu'on discute à 35 au lieu de plus de 150, la voix de chacun est à l'évidence mieux entendue. Vous savez que les quatre Etats neutres d'Europe, l'Autriche, la Finlande, la Suède et la Suisse, en collaboration avec les Etats non-alignés, Chypre, Malte et la Yougoslavie, ont à plusieurs reprises, depuis que le processus de la CSCE a débuté en 1973, fourni un apport important en trouvant des solutions de compromis tant sur la procédure que sur le fond. Les neutres, en particulier, se sont affirmés comme un facteur politique nouveau en Europe, dont l'importance a parfois été une surprise pour certains Etats, mais qui a partout été jugé positivement, tant à l'Est qu'à l'Ouest. Nous devons toutefois ne pas perdre de vue que les neutres et les non-alignés n'ont pas les moyens de réaliser une entente par le poids de leur influence propre ou par quelque prodige de l'art diplomatigue là où la situation politique, et notamment les relations entre les superpuissances, ne le comporte pas. Nous avons ainsi fait l'expérience que les facultés d'action d'un Etat neutre varient en raison inverse de la tension internationale, la détente ouvrant des possibilités qu'un accroissement des tensions limite.

La conférence de Madrid

Les négociations de Madrid, qui, avec des interruptions, ont maintenant été conduites depuis bientôt un an au milieu de nombreuses difficultés, viennent de reprendre et entrent dans une phase décisive. Le projet de document final est rédigé à 80 % et contient des dispositions intéressantes, par exemple en ce qui concerne les contacts entre personnes. Il n'est donc pas exagéré d'espérer que la conférence puisse aboutir à un document substantiel et équilibré à la fin de l'année. La reprise des travaux est dominée par le désir évident de l'URSS d'obtenir, sous une forme ou sous une autre, cette Conférence sur la sécurité militaire en Europe, dont elle a fait un but essentiel de sa diplomatie dans la phase actuelle. Pour notre part, nous sommes prêts à accepter une Conférence sur la sécurité militaire dans le cadre de la CSCE, mais pour autant que sa phase initiale soit consacrée à l'élaboration de mesures de confiance. Nous jugeons aussi indispensable des résultats concrets dans le domaine de l'information, et surtout des droits de l'homme. Nous nous rendons compte que, dans cette phase finale, l'Europe attend sans doute beaucoup des

pays neutres et compte sur leur capacité de trouver des formules acceptables pour tous, qui puissent régler les derniers problèmes en suspens, c'est-'à-dire, par définition, les plus difficiles. Quant à nous, nous sommes prêts à fournir cet effort qu'on attend de nous, mais non toutefois pour arriver, comme on l'a dit parfois, à des compromis, si l'on entend par là transiger sur les principes qui sont les nôtres, mais bien pour parvenir à un accord sur la base de ces principes que je viens de rappeler.

Les développements des dernières semaines ont donné à la Conférence de Madrid un caractère nouveau que n'avaient pas eu les précédentes réunions dans le cadre de la CSCE. La Conférence de Madrid est actuellement le seul lieu où les Etats-Unis et l'Union soviétique puissent espérer certains résultats dans un délai rapproché, alors que les autres forums qui s'offrent à eux ne permettent d'envisager que des échéances beaucoup plus lointaines. Il y a là un vrai renversement de la situation à laquelle nous étions accoutumés puisque, jusqu'à présent, la CSCE reflétant les relations entre les deux grandes puissances, ses succès étaient la conséquence d'une entente existante entre les Etats-Unis et l'URSS, alors que cette fois-ci ce succès paraît être une avance, un escompte sur une entente qui n'existe pas encore. Enfin, je noterai au passage que la continuation de la négociation dans le cadre de la CSCE est un élément certes modeste, mais qui peut avoir son influence pour sauvegarder la situation en Pologne et écarter les ingérences étrangères.

Cette brève revue de la CSCE m'a amené à effleurer déjà la question du désarmement.

Cet énorme problème est le point où se recoupent les deux lignes essentielles de notre politique de sécurité : la défense et la conciliation. Vous connaissez la situation actuelle. Au cours de la décennie qui s'est écoulée, l'Union soviétique a atteint cette parité d'armements avec les Etats-Unis, à laquelle elle accorde une valeur symbolique en plus de sa portée pratique. Dans bien des domaines, le bloc soviétique a même dépassé l'Occident. Aux Etats-Unis, la nouvelle administration est décidée à rattraper le retard qui s'était accumulé au cours des années précédentes. Les Etats-Unis voient dans le rétablissement de l'équilibre une condition à la reprise d'une négociation efficace avec l'Union soviétique.

Les armements

Le jugement que nous pouvons porter sur cette situation complexe est dominé par quelques considérations de principe. D'abord, nous ne pouvons pas oublier qu'une réduction des armements, alors que subsistent de graves conflits dans le monde, n'est certes pas inutile, mais ne peut avoir

qu'une portée limitée. Je l'ai parfois comparée à ce que les médecins appellent un traitement symptomatique, qui réduit la douleur sans extirper les causes du mal.

Ensuite, les armements sont une conséquence et non une cause des conflits. Nous voyons donc dans la mise sur pied d'un système de règlement des litiges le meilleur service qu'on puisse rendre à la cause de la paix. Vous savez que la Suisse s'y est employée activement dès la première Conférence sur la sécurité en Europe.

A notre avis, un équilibre des armements, ramené par la négociation au plus bas niveau possible, est, dans la situation actuelle, le mieux que nous puissions attendre. Vous remarquerez les deux éléments de la formule : équilibre d'une part, ce qui dépend moins de la communauté internationale tout entière que des grandes puissances ; plus bas niveau possible, d'autre part, ce qui sera un deuxième stade, résultant d'une négociation où le rôle des grandes puissances sera naturellement prépondérant, mais où chacun devrait avoir son mot à dire.

Le Tiers monde

L'interdépendance et la solidarité avec le Tiers monde m'ont semblé être, je vous l'ai dit, le grand élément nouveau du monde de l'après-guerre. C'est ici que le dépassement de l'intérêt étroit se manifeste le plus clairement. Certes, l'aide au développement n'est nullement en contradiction avec l'intérêt propre des Etats développés. En ce qui concerne tout particulièrement la Suisse, il est facile de démontrer que la prospérité du Tiers monde répond à notre intérêt le plus égoïste. Si je me rapporte aux chiffres de l'année 1980, je constate que 21 % de nos exportations se sont dirigées vers les pays en voie de développement, tandis que 9 % de nos importations en provenaient et certainement même plus, si l'on songe que le pays qui a servi d'intermédiaire ou celui où s'est effectuée la première transformation d'un produit figure dans notre statistique comme pays d'origine. Or, s'agissant de produits d'un pays en voie de développement, un pays industrialisé pourra donc figurer parfois comme pays de provenance. Nos échanges avec le Tiers monde dégagent en notre faveur un excédent qui est énorme et qui ne cesse de croître, passant de 2,2 milliards de francs en 1973 à 4,9 milliards en 1980. Nous sommes, par tête d'habitant, le premier exportateur du monde vers les pays en voie de développement. Pareillement, par l'ampleur des investissements de l'économie suisse dans le Tiers monde (filiales, participations ou placements financiers), nous sommes également le premier investisseur dans le Tiers monde par tête d'habitant et, en dépit de notre petite taille, l'un des premiers investisseurs en chiffres absolus.

Ces chiffres rendent aisée la démonstration qu'on peut fonder sur des considérations d'intérêt. Il est en effet bien évident que nous avons tout intérêt à ce que nos clients connaissent l'aisance, tant pour le développement de nos exportations que pour la rentabilité de nos placements. Ainsi, les considérations les plus étroitement mercantiles devraient nous amener à développer notre coopération technique. Toutefois, même si ces considérations n'existaient pas, la coopération au développement s'imposerait comme un impératif fondamental de notre génération. Cette activité en faveur du Tiers monde revêt ainsi une valeur de principe, une valeur proprement symbolique qui rehausse encore la valeur propre des prestations qui sont fournies. C'est ici, dans ce domaine, qu'on doit assister à un vrai renversement des mentalités. C'est ici que la recherche de l'intérêt propre comme règle suprême de la politique étrangère est remplacée par une règle qui lui est supérieure, celle de l'intérêt commun de l'humanité. il s'agit de faire sortir toute une partie de l'humanité d'une misère qui ôte tout son prix à la vie et en fait une souffrance quotidienne. Au-delà de ce minimum absolu, il s'agit ensuite d'assurer à toute cette partie de l'humanité défavorisée par la géographie, la sociologie et l'histoire, l'accès à cette aisance à laquelle, en notre siècle, chacun devrait pouvoir prétendre.

Dialogue Nord-Sud

Or, quel est l'état actuel de ce problème qui occupe les esprits depuis de longues années maintenant ? On doit constater que le bilan reste maigre, en dépit de plusieurs décennies au cours desquelles il a été tenté d'instaurer une coopération Nord-Sud. Aussi, en conséquence, nous assistons désormais à une certaine radicalisation des revendications des pays en voie de développement, entraînant à son tour un clivage de plus en plus tranché des positions et une confrontation toujours plus aiguë.

En outre, des pays du Sud, déçus de l'insuccès rencontré jusqu'à présent par le dialogue Nord-Sud, ont été amenés à songer de plus en plus à la coopération économique entre pays en voie de développement comme palliatif provisoire à l'échec du dialogue. Ce thème a été fréquemment abordé, par exemple lors de la Conférence des Ministres des Affaires étrangères des pays non-alignés à La Nouvelle Delhi, du 9 au 13 février 1981.

Cependant, à l'opposé de cette tendance nouvelle, les pays exportateurs de pétrole ont donné l'impression, à La Nouvelle Delhi, de continuer d'accorder la priorité au dialogue Nord-Sud pour la mise sur pied d'un nouvel ordre économique mondial. Si le groupe de ceux qui désiraient déplacer l'accent sur la coopération Sud-Sud ne l'a

donc finalement pas emporté, il s'est exprimé avec une netteté jamais égalée auparavant. Finalement, le problème de la coopération de pays en voie de développement a été renvoyé par les non-alignés à la Conférence des « 77 », qui s'est tenue à Caracas du 11 au 15 mai 1981. Cette conférence a abouti à l'adoption d'un programme d'action sur la coopération économique entre pays en développement. L'élément le plus nouveau de ce texte est la création d'un mécanisme institutionnel de coordination des actions. On doit avouer que, jusqu'à présent, la coopération entre pays en voie de développement est restée réduite, comme d'ailleurs les échanges commerciaux entre eux. Cependant, quelque chose bouge dans les esprits et on peut se demander si Caracas marquera un point de départ.

En ce qui nous concerne, je relèverai les problèmes qui se posent à notre pays dans cette nouvelle phase des relations Nord-Sud. En premier lieu, cette radicalisation dont je parlais tout à l'heure complique notre tâche.

Nous assistons ici à un phénomène tout à fait comparable à celui que je relevais au sujet des possibilités d'entremise des neutres européens sur le plan politique : leur marge de manœuvre s'atténue à mesure que la détente se réduit, donc que les positions se radicalisent. Nous risquons d'assister à un phénomène analogue dans le domaine Nord-Sud. Il est bien évident qu'un antagonisme aigu des positions ne crée pas de conditions favorables à la poursuite de la négociation.

Bien heureusement, le sommet de Cancun semble avoir été exempt d'une telle radicalisation et paraît en avoir diminué le risque pour l'avenir immédiat.

Une autre difficulté tient au manque de conviction d'une partie de l'opinion suisse, qu'en dépit de nos efforts nous ne sommes pas encore parvenus à persuader de la nécessité de la coopération Nord-Sud, tant pour des raisons d'intérêt propre que pour des considérations de solidarité. On ne saurait pourtant assez dénoncer la contradiction entre l'attitude isolationniste d'une partie de notre opinion et l'imbrication de notre pays à l'économie mondiale, imbrication si profonde qu'il n'est, je crois, nul autre pays où elle soit aussi poussée. Cette même mentalité isolationniste a également adopté une attitude défavorable à notre participation aux organismes multilatéraux d'aide, qui jouent un rôle fondamental à mes yeux en matière d'assistance au développement.

Conclusion

En conclusion, une chose me frappe : passant d'un sujet à l'autre de la politique mondiale actuelle, j'ai répété devant vous le même enchaînement de réflexions pour chercher à montrer que, dans le monde contemporain, l'ancienne règle d'or de la politique étrangère, soit l'intérêt national propre érigé en impératif suprême, était dépassée par l'interdépendance qui lie l'ensemble des hommes, quels que soient leur nationalité, leur continent, leur idéologie et leur niveau de développement économique. Or, arrivant au bout de ce bilan, je m'aperçois que dans aucun des domaines passés en revue, l'intérêt national de notre pays ne va à l'encontre de ce que commande notre idéal de solidarité humaine. Au contraire, l'un complète l'autre et tous deux concourent aux mêmes conclusions. Sans doute, c'est là une chance pour la Suisse que nous puissions dépasser nos propres limites, changer notre mentalité, passer de considérations limitées à d'autres plus larges, finalement à peu de frais, puisqu'il n'en coûte rien à nos intérêts.

Cette heureuse concordance, qui rend notre réadaptation au présent peut-être moins méritoire mais non moins indispensable, n'est d'ailleurs pas due au hasard : elle tient à notre histoire, à l'orientation que ceux qui nous ont précédés ont donnée à notre Etat.

Une inspiration humaniste et humanitaire a fait que nous nous sommes toujours considérés comme partie du monde et notre intérêt propre comme harmonisé à l'intérêt général. Cette tradition qui est la nôtre conserve toute sa valeur et peut nous guider aujourd'hui comme hier pour nous réadapter aux exigences d'un nouveau monde.

Nous remercions M. P. Aubert de nous avoir donné l'autorisation de reproduire le texte de son discours. Le titre, les sous-titres sont de la rédaction.

Votations fédérales 1982

6 juin 26 septembre 28 novembre

COUPLE RETRAITES

Propriété Villa Marseille, quartier résidentiel, cherche :

domestique homme ou femme

toutes mains connaissant petite cuisine, repassage, jardinage assurés. Nourri, logé, vie familiale. Exige casier judiciaire vierge, salaire en rapport.

Ecrire à : M. Victor Holderegger, 16, rue de la Turbine, Marseille (8e), Tél. : 77.44.48.